



**SANTÉ
SOCIAUX**

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE VERS LE CTI POUR TOU-TE-S



En juillet 2020, la CFDT santé-sociaux signe l'accord Ségur. Le complément de traitement indiciaire (CTI) attribue 49 points d'indice supplémentaires par mois à chaque agent-e, dans les hôpitaux et les Ehpad, ce qui correspond en 2020 à 183 euros net mensuels.

Depuis, grâce à l'action de la CFDT, le CTI a été octroyé progressivement :

- ⇒ aux agent-e-s des établissements médico-sociaux rattachés aux établissements de santé et aux Ehpad en 2021;
- ⇒ aux agent-e-s de la filière soins et éducative des établissements sociaux et médico-sociaux autonomes en 2022.

La CFDT santé-sociaux continue d'agir pour les 3 000 agent-e-s exerçant dans les filières administratives et ouvrières au sein des établissements sociaux et médico-sociaux autonomes, toujours exclus du CTI!

Une nouvelle séquence s'est ouverte.

L'accord majoritaire du 4 juin 2024 dans la branche associative sanitaire, sociale et médico-sociale a octroyé les 183 euros à tou-te-s ses salarié-e-s, à compter du 1^{er} janvier 2024.

Dès cette signature, la CFDT santé-sociaux a interpellé la ministre de la Santé pour exiger l'attribution du CTI aux derniers derniers agent-e-s de la FPH. Nous œuvrons aussi pour son financement.

Rejoignez-nous,
nous augmenterons
le rapport de force!

www.cfdt.fr/adhesion
auprès de vos élu-e-s CFDT

CFDT - Fédération Santé-sociaux
47-49, avenue Simon Bolivar
75950 PARIS Cedex 19
Tél.: 01 56 41 52 00
Fax: 01 42 02 48 08
federation@sante-sociaux.cfdt.fr

Cfdt-sante-sociaux.fr



*Nous allons entamer une période de discussions relative au projet de loi de financement de la Sécurité sociale. Il s'agit de faire du "lobbying" parlementaire auprès des députés. **Il reste aujourd'hui environ 3 000 agent-e-s de la fonction publique hospitalière qui ne bénéficient pas du CTI.** Nous allons remettre ce dossier sur le haut de la pile car ce serait scandaleux de ne pas leur octroyer. **On ne lâchera pas, pour que tou-te-s obtiennent le Ségur dans la fonction publique hospitalière.***



Ève Rescanières,
secrétaire générale CFDT santé-sociaux